

7 octobre 1992

**Annexe VI
Liste du Canada**

Secteur : Services professionnels

Sous-secteur : Avocats

Classification de l'industrie : CTI 7761 Études d'avocats et de notaires

Palier de gouvernement : Provincial

Mesures : Ontario : *Loi sur la Société du barreau*, S.R.O. (1980), ch. 233

Colombie-Britannique : *Legal Profession Act*, S.B.C. (1987), ch. 25

Saskatchewan : *Legal Profession Act*, S.Sask. (1990), ch. L-10.1

Description : Les avocats autorisés à exercer leur profession au Mexique ou aux États-Unis, et les études d'avocats établis au Mexique ou aux États-Unis, pourront fournir des services de consultation juridique étrangers et s'établir à cette fin en Colombie-Britannique, en Ontario, en Saskatchewan ainsi que dans toute autre province qui le permettra au moment de l'entrée en vigueur du présent accord.